

Amendements et préconisations de l'anPad relus et validés par FUSE, au document intitulé Annexe I

Schémas nationaux d'orientation pédagogique des enseignements initiaux de la danse, de la musique et du théâtre

14 mars 2022

L'Association nationale de Professeur.e.s d'Art Dramatique (anPad) regroupe 250 adhérent.e.s, PEA ou assistant.e.s, en poste ou en train de passer les concours, toutes titulaires d'un DE (Diplôme d'Etat) ou CA (Certificat d'Aptitude).

Depuis 2 années maintenant, au sein de l'association, nous tentons d'œuvrer sur les grands changements dont nous sommes témoins : aussi bien sur les questions de genre, de diversité, d'inclusivité que sur les changements de société liées aux différentes crises : éthique, environnementale, sanitaire, etc... en prenant appui notamment sur les droits culturels. Ces travaux ont fait l'objet de journées professionnelles – en 2020 durant la Semaine d'Art en Avignon et les 17^{ème} *Rencontres de l'anPad* au cours du festival d'Avignon en 2021 où ont été conviés les inspecteurs du théâtre et de la danse, messieurs Zuzalla et Le Moal.

Nous nous efforçons également de prendre en compte les questions d'Education Artistique et Culturelle, pour répondre au mieux aux lois LCAP et NOTRE, en adaptant nos pratiques, sans perdre de vue l'exigence de l'enseignement artistique et en maintenant ce souci de l'équité propre au service public.

Concernant l'accueil des plus jeunes avant le cursus, l'association y a travaillé dès 2014 notamment sous la forme d'un *Petit traité*, document de travail que nous rendons public aujourd'hui et une note *Position et propositions sur l'élargissement de l'enseignement spécialisé du théâtre aux plus jeunes* publiée en mars 2016. (Cf. annexes –[15-01-19-petit traité \(anpad.fr\)](#) ; [Position et Propositions de l'anPad Sur l'élargissement de l'enseignement spécialisé du Théâtre aux plus jeunes - anPad](#)).

Les travaux menés aujourd'hui sont dans la lignée de ces deux textes souhaitant que, pour une collaboration dynamique et fructueuse avec l'Education Nationale, les propositions soient adaptées au mieux.

Les propositions d'amendement (ajout, suppression, précision) ou questions (en couleur bleu ci-après dans le texte) sont le fruit de 2 réunions du conseil d'administration de l'anPad et de 2 réunions en groupe de travail spécifique sur la question du diplôme et du SNOP entre le 20 février et le 6 mars

> Suite à la réunion plénière du 7 mars, ces amendements et préconisations ont été revus puis relus et validés dans l'ensemble par la fédération des usager.e.s (FUSE)

Ce document est donc porté conjointement par les deux organisations.

Pour le préambule

page 3 – §7 : Sur cette base, dans la mesure où l'enseignement spécialisé est garanti, les établissements participent activement...

Commentaire : la formulation *sont également tenus* laisse à penser que c'est une obligation qui pourrait mettre à mal la mission première de ces établissements : enseigner.

page 3 – §8 : Question : Quels sont les liens entre les organismes de création et de diffusion (dont les missions sont de produire et diffuser des œuvres) avec les conservatoires qui nécessitent d'être mentionnés en préambule des SNOP ?

Commentaire : que le travail de l'enseignement et la continuité pédagogique ne soient pas entravées par des demandes (excessives ?) de participation des amateurs.

page 4 – §2 : Pour le « principe du fonctionnement en réseau. »

Commentaire : Cela nécessite une attention particulière aux limites géographiques de certains départements, et que soit maintenue une offre équitable sur tout un territoire (décentralisation réelle – temps de déplacement, coût pour les élèves...)

page 4 – §4 : Pour la mutualisation des sessions d'épreuves

Questions : Comment seront financés et organisés les jurys ? Qui prend en charge ce coût ? Cette coordination pourra être prise en charge par le chargé des études ? Qui prend en charge financièrement et organise les trajets des élèves ? Notes de la difficulté spécifique au théâtre : scénographie des projets de création, distribution...

page 5 – §3 : Ajout d'un point sur les locaux

Pour mener à bien ses missions, le conservatoire doit être doté de locaux adaptés aux enseignements et aux pratiques artistiques tels qu'ils ressortent du présent schéma, à l'accueil des différents publics, avec une attention particulière à porter à la facilitation des relations entre professeurs, entre disciplines, entre les publics, etc. – et met en place une politique de partenariats (...)

page 5 – §6 : *Suggestion de l'anPad :* inverser l'ordre des trois item suivant :

« ...une politique de partenariat suivis et rigoureux

- avec des organismes culturels
- avec les structures chargées de la pratique en amateur...
- avec le milieu scolaire »

Ceci afin d'affirmer l'appartenance de l'enseignement artistique spécialisé au champ de l'art et de la culture.

page 6 – §3 : pour réaliser les trois points de la « souplesse accrue du parcours » prévoir des heures de coordination et veiller au maintien de la cohérence pédagogique notamment dans les pratiques collectives.

page 6 – §4 : proposition: enlever la fin de la phrase « ...et par là, ressentis comme trop exigeants par certains »

Commentaire : Comment évaluer un ressenti ? Une telle expression peut-elle figurer dans un texte cadre ?

page 6 – §5 : proposition: ôter également le « plus souple » et s'en tenir à « s'ajoutent deux voies ».

L'abandon du terme Cycle spécialisé retourne l'expression de l'exigence avec un « travail allégé » plutôt qu'un attendu qui serait augmenté par le cycle diplômant.

Proposition d'ajout :

– des parcours individualisés, sur mesure, encadrés par un contrat, qui cependant préserve et prend en compte les spécificités liées aux pratiques collectives. Et cette mise en place de parcours nécessite des heures de coordination et d'organisation qui sont à prévoir, en plus des heures d'enseignements par les professeurs concernés.

page 6 – §8 : proposition de reformulation :

« Par ailleurs, les outils numériques et les applications spécialisées, ~~constamment développés et affinés~~, ont largement investi l'activité artistique et l'enseignement. ~~S'ils ont permis une continuité des activités, de gestion et de la communication~~, ils ont également investi le champ artistique et pédagogique. Ces outils sont un appui aux enseignements et à la diffusion, en rappelant que le théâtre, la danse et la musique sont des arts de la présence et que les enseignements à distance ne peuvent se substituer aux cours en présentiel. Ils doivent être mis à disposition des enseignants (en fournissant le matériel, logiciels et les formations nécessaires aux équipes pédagogiques) et ~~aux~~ des élèves pour une utilisation à bon escient, étroitement liée aux démarches et contenus didactiques...»

Commentaire : le théâtre, la danse, mais aussi la musique sont avant tout des arts de la présence. Leur enseignement sont aussi des pédagogies de l'être là et du vivant. Toute utilisation de matériels informatiques et de logiciels nécessite la formation des artistes enseignant.e.s sur ces outils et sur leur usage.

p.7– §3 : proposition d'ajout

Le conservatoire dispense un enseignement prenant **de plus en plus** en compte les dysfonctions (dyslexie, dyspraxie, etc.) et les déficiences cognitive, visuelle, auditive, motrice. **Pour ce faire, il s'assure de disposer d'un référent handicap, intègre les accompagnements nécessaires pour l'accueil d'élèves en situation de handicap (locaux, matériels, aides spécifiques), et met en place la formation de l'ensemble des personnels, administration et enseignants.** Il participe ainsi à la politique publique d'inclusion des personnes en situation de handicap et de vigilance contre les situations de harcèlement quelles qu'elles soient.

Commentaire : A l'heure actuelle, la formation au DE ne prend pas en compte les questions d'inclusivité des personnes en situation de handicap et les personnes actuellement en poste méritent de pouvoir bénéficier de formation de ce type, comme pour le numérique.